

## **15 - Relations Internationales - Coopération culturelle avec Neuchâtel - Attribution d'une subvention à La Rodia**

**Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur :** La Rodia, nouvel équipement culturel de Besançon, a ouvert ses portes en janvier dernier. Dédié aux musiques actuelles, ce nouveau phare bisontin de la musique prend en compte la proximité géographique et culturelle avec la Suisse Romande pour tisser des liens durables avec cette région voisine.

Diverses pistes de collaboration transfrontalière avec la Suisse se profilent. Une mission d'accompagnement de la pratique déclinant des échanges artistiques, de diffusion (résidences partagées entre lieux de diffusion, échanges de groupes sur des programmations de saison, créations artistiques...) ainsi qu'une mission d'information (formations sur les aspects économiques du secteur, stages partagés sur le booking, management, interventions croisées sur les dispositifs d'accompagnement, réunions, rencontres...) sont les axes de travail de cette collaboration franco-suisse.

Une première date a scellé le début des partenariats à l'occasion de la Fête de la Musique avec la venue à La Rodia d'un trio suisse : «A Virtual Friend».

Une seconde date est fixée au 9 novembre, dans le cadre du festival TransVoisines avec la programmation de deux artistes suisses à La Rodia («Bonaparte», le coup de coeur du programmateur de Festi'neuch, le désormais bien installé Openair festival de Neuchâtel, et «DJ Orange Dub», électro-rock-break neuchâtelois) pour une soirée pas comme les autres !

Désirant renforcer le partenariat initié dans le cadre du jumelage avec Neuchâtel, la Ville souhaite s'associer à cette soirée en accordant une subvention de 1 500 € à La Rodia, en soutien financier à l'organisation de ces concerts.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits de la Direction des Relations Internationales, chapitre 65.048/657364.94036 CS 400.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition et à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette manifestation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*